



Relevé de décisions – Conseil Municipal du 02 mai 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 14

SECRETARE DE SÉANCE : Jean-Paul PLAISANTIN

PRESENTS : Mmes Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Marion BONNERAT, Jeanne GERONDEAU, MM Stéphane GUSMEROLI, Pascal BERTRAND, Maurice GONNARD, Rudi LECAT, Jean-Paul PLAISANTIN.

ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Franck DI GENNARO à Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL à Jean-Paul PLAISANTIN

ABSENTS : Olivier JEANTET, Christian MAFFRE, Margaux SOYEUX

Début du Conseil à 20H30

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2018

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2018 est approuvé

Votants : 11

résultat du vote : Unanimité

2. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME DU 26 MARS

Pascal BERTRAND présente au conseil municipal la synthèse des autorisations d'urbanisme étudiées lors de la réunion de la commission d'urbanisme du 26 Mars 2018 : 4 DP et 1 PC

3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le conseil municipal prend acte des décisions suivantes, prises par le maire dans le cadre de ses délégations :

Décisions financières :

- **Décision du 05/03/2018**
Portant sur la commande de granule à bois pour le chauffage du CTM et de la salle hors sac pour un montant de 1 395.00 TTC
- **Décision du 26/03/2018**
Portant sur la commande de gasoil non routier à VIAL pour un montant de 1785.60 TTC
- **Décision du 26/03/2018**
Portant sur la commande de gasoil à VIAL pour un montant de 1 392.00 TTC
- **Décision du 09/04/2018**
Portant sur la mise en place d'un PVC armé dans la pataugeoire de la piscine à NILS H2O pour un montant de 4 104.00 TTC
- **Décision du 09/04/2018**
Portant sur le remplacement de courroie du ventilateur sur le tractopelle à GRISET MATERIEL BTP pour un montant de 1 602.10 TTC
- **Décision du 11/04/2018**
Portant sur la révision du tractopelle à GRISET MATERIEL BTP pour un montant de 1 870.28 TTC
- **Décision du 13/04/2018**
Portant sur le remplacement d'une main courante sur la terrasse de la salle des fêtes à BURLET MEUNUISERIES pour un montant de 1 073.80 TTC
- **Décision du 18/04/2018**
Portant sur la révision du chargeur sur le véhicule VOLVO à GRISET MATERIEL BTP pour un montant de 2 565.97 TTC

- **Décision du 18/04/2018**
Portant sur les repas servis à la cantine jusqu'au 6/07/2018 à LAVIALLE RAPHAELLE pour un montant de 4 715.00 HT (non assujetti à la TVA)
- **Décision du 23/04/2018**
Portant sur le remplacement du réchauffeur à NILS H2O pour un montant de 10 931.80 TTC

Conventions hors commande publique

- **Décision du 17/04/2018**
Signature d'une convention avec la poste portant sur la mise à disposition d'un local municipal pour la prise de repas des facteurs (cuisine et sanitaires du CTM – participation aux charges et consommables : 50 € HT mensuels)
- **Décision du 23/04/2018**
Signature d'une convention avec la ville de Voiron portant sur la participation aux frais de fonctionnement du centre médico scolaire (année scolaire 2017/2018 – 0.59 € par enfant scolarisé)

4. VENTE DE LA PARCELLE DE TERRAIN AC 291 SITUEE AUX ESSARTS ANCIENNE GARE DU TELEBENNE

Le conseil municipal valide la vente de la parcelle, à la SCI LASIO-DURR en vue de la réalisation de 3 nouvelles cabanes, restauration l'hiver pour les skieurs, construction d'un bâtiment technique + logement de fonction.

Votants : 11 Résultat du vote : Unanimité

5. CESSION D'UN TERRAIN AU DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR IMPLANTATION DU NRO DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DU RESEAU HAUT DEBIT

Le conseil municipal approuve le principe d'une cession au Département de l'Isère à titre gratuit d'une partie de parcelle, section AE numéro 438 située sur la commune de Saint Pierre de Chartreuse afin d'y implanter un bâtiment d'exploitation pour le déploiement du réseau haut débit.

Votants : 11 Contre 1 : Fabienne Décoret Abstention 1 : Jeanne Gerondeau Pour : 9

6. APPARTEMENT FENOY

a) Convention de travaux avec l'EPFL

Le conseil municipal approuve la convention de travaux de mise en conformité électrique et de mise en accessibilité de l'appartement « Fenoy » avec l'EPFL et prend acte du projet de bail professionnel entre l'EPFL et l'association « Cartusiana » à partir d'octobre 2018.

Votants : 11 Résultat du vote : Unanimité

b) Concession d'usage temporaire avec l'école de parapente « les Gens d'Air »

Le conseil municipal accepte les termes de la convention de mise à disposition de l'appartement « Fenoy » à l'Ecole de parapente « Les Gens d'Air » de juin à septembre 2018.

Votants : 11 Résultat du vote : Unanimité

La séance est levée à 21H54